

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TBT/1/Add.10
18 juin 1980

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA MISE EN OEUVRE ET A L'ADMINISTRATION DE L'ACCORD

Addendum

La délégation du Royaume-Uni a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après.

Conformément aux dispositions de l'article 15.7 de l'Accord relatif aux obstacles techniques au commerce, la délégation du Royaume-Uni communique ci-après les renseignements demandés aux paragraphes 3 et 4 de la note du secrétariat en date du 20 février 1980 (TBT/W/1).

Modifications apportées aux mesures législatives, réglementaires et administratives

Par la Décision du Conseil (CEE) n° 80/271 du 10 décembre 1979 (Journal officiel L71, page 1, du 17 mars 1980), les Communautés européennes ont donné leur approbation et souscrit formellement aux obligations énoncées dans l'Accord. En outre, la Décision du Conseil (CEE) n° 80/45 du 15 janvier 1980 (Journal officiel L14, page 36, du 19 janvier 1980) contient des dispositions relatives à l'adoption et à l'application de règlements techniques et de normes. Enfin, le Conseil des Ministres est saisi d'une proposition de directive à l'effet de réglementer, au plan interne, l'accès aux systèmes de certification de la Communauté, conformément aux dispositions de l'accord.

L'accord a pris pleinement effet dans le droit britannique en vertu d'une Ordonnance (SI 1980/191) promulguée au titre de l'article 1, paragraphe 3, de la Loi de 1972 relative aux Communautés européennes.

Publications

i) Normes et systèmes de certification officiels

British Business sera vraisemblablement la seule publication utilisée (British Business, Millbank Tower, Millbank, Londres SW1P 4QU).

ii) Normes non officielles

BSI News, Newton House, 101 Pentonville Road, Londres N1 9ND.

Délai accordé pour la présentation des observations

En règle générale, le délai accordé pour la présentation d'observations sera de deux ou trois mois.

Points d'information (paragraphe 4 c)

Le Royaume-Uni dispose des deux points d'information suivants qui sont tous deux opérationnels:

- i) Systèmes de certification et normes officielles:
Metrology, Quality Assurance, Safety and Standards
Division, Branch 1 a) Dept of Trade
Millbank Tower, Millbank
Londres SW1P 4Q4 Tel: 01-211 3460-
Telex 918829 (MBTWR G)

- ii) Normes non officielles:
British Standards Institution
Mrs M A L Brown
Central Enquiries Section
2 Park Street, Londres W1A 2BS
Tel: 01-629 9000 - Telex 266933 (BSILON G)

Demandes de consultation au titre de l'article 14

Les demandes de consultation au titre de l'article 14 doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Mission du Royaume-Uni
37-39 rue de Vermont
2111 Genève 20
Suisse

Personnes susceptibles de faire partie de groupes spéciaux

Les noms de MM. R.J. Meadway et J.S. Linton ont déjà été communiqués au Directeur général du GATT comme personnes susceptibles de faire partie de groupes spéciaux.